

Peut-on boycotter (*) les universités israéliennes ?

(*) La campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) est un mouvement international, citoyen, non violent, antiraciste, initié en 2005 par 170 organisations de la société civile palestinienne pour mettre fin à l'occupation illégale par Israël des Territoires Palestiniens et faire appliquer le principe d'auto-détermination pour les Palestiniens ainsi que les nombreuses résolutions de l'ONU)

Oui ! En raison des liens entre les universités et l'armée israéliennes.

Quelques exemples :

1 - les outils de recherche technologiques et scientifiques des universités sont mis au service de l'armée :

« De fait, l'université de Tel-Aviv, à travers le large éventail de ses recherches, théorise la stratégie militaire, justifie les moyens mis en œuvre pour l'appliquer et participe à la conception d'armements, d'outils de renseignement et de police »

2 - les militaires ont une place prépondérante au sein de l'Université :

- à des places de direction :

« le général Ami Ayalon, après avoir dirigé la marine de guerre puis le service de sécurité intérieure (Shin Beth), a été nommé en janvier 2011 président du conseil d'administration de l'université de Haïfa »

- des bourses spéciales sont attribuées aux étudiants engagés dans l'armée :

« La loi israélienne stipule que les universités doivent accorder un traitement particulier aux soldats réservistes sous forme de bourses d'études et d'accès privilégié à des services para-universitaires »

- on trouve des zones militaires sur les campus :

« les étudiants en sciences de l'université hébraïque qui bénéficient du programme militaro-académique Talpiot portent l'uniforme tout au long de leur cursus et vivent dans une zone militaire sur le campus de l'université, qui organise des cours spéciaux à leur intention »

3 - la propagande (hasbara, « explication » en hébreu) :

- utilisation des réseaux sociaux animés par des étudiants notamment de l'Union Nationale des étudiants israéliens pour défendre la politique israélienne

- justification de toutes les actions de l'armée par la rédaction par un professeur d'éthique de l'université de Tel Aviv et par un général du « Code éthique de la lutte anti-terroriste » *« qui justifie les exécutions extrajudiciaires ainsi que le droit de tuer des civils s'il s'agit de protéger la vie de soldats israéliens »*

- la répression des voix dissidentes à l'intérieur de l'université : *« Depuis le début des années 2000, des groupes de pression comme Im Tirtzu, Israel Academia Monitor ou IsraCampus s'appliquent à dénoncer les voix universitaires discordantes en publiant en ligne des listes de professeurs israéliens qu'ils jugent « traîtres à Israël »*

« Ces connexions étroites avec l'armée expliquent en partie que l'institution universitaire israélienne garde le silence sur l'occupation et les crimes de guerre qui l'accompagnent, soutenant de fait une situation de statu quo ». Silence également sur les fermetures, blocages, bombardements imposés aux universités palestiniennes.

Toutes les citations sont extraites de l'article, paru dans *Politis* n°1424, d'Eyal Sival et Armelle Laborie, auteur.e.s du livre « Un boycott légitime » éd. La Fabrique, dont nous recommandons la lecture.

